

## COMMUNE DE L'ÉTOILE

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mercredi 21 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Christian BRENIAUX, Maire.

**Présents** : Mmes M.DULLIN – F.PONCET – I.THEVENET – E.POINAS – H.LAMARD

MM. J-G.ROBLIN – T.BAILLY – J-M.GAVAND – R.BASSARD – G.MAUGEIN

**Excusés** : J.PISKIN (pouvoir à H.LAMARD) – S.IONATA (pouvoir à I.THEVENET) – A.SPIES (pouvoir à E.POINAS) – G.TREBOUTE (pouvoir à G.MAUGEIN)

**Secrétaire de séance** : M.DULLIN

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 21 janvier 2018.

#### Ordre du jour :

- Compte de gestion et compte administratif lotissement 2017
- Affectation du résultat 2017
- Compte de gestion et compte administratif budget principal 2017
- Affectation du résultat 2017
- PLU : relecture et corrections
- FAMY : avis sur le projet d'aménagement de leur ICPE
- SIDEC : adhésion à « Eclairons le Jura »
- Décisions modificatives
- Dossiers en cours
- Demandes de la population
- Informations et questions diverses

### COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2017

Françoise PONCET est nommée présidente de séance. Le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement, conforme au compte de gestion émis par la trésorerie principale s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		13 776.39 €		72 612.06 €
Opérations de l'exercice	191 194.43 €	214 407.29 €	219 635.02 €	175 939.13 €
TOTAUX	191 194.43 €	228 183.68 €	219 635.02 €	248 551.19 €
Résultat de clôture		<b>36 989.25 €</b>		<b>28 916.17 €</b>

Le conseil municipal, en l'absence de M. le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le compte administratif annexe et le compte de gestion ainsi établis et constate que le résultat global de clôture est de 65 905.42 €

### AFFECTATION DU RESULTAT 2017

L'excédent budgétaire s'élevant à 86 388.45 €, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Excédent reporté au BP 2018 (fonctionnement) : **36 989.25 €**
- Excédent reporté au BP 2018 (investissement) : **28 916.17 €**

### COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF B. PRINCIPAL 2017

Françoise PONCET est nommée présidente de séance. Le compte administratif 2017 du budget principal, conforme au compte de gestion émis par la trésorerie principale s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		54 741.82 €	85 203.02 €	
Opérations de l'exercice	392 048.13 €	464 267.50 €	137 554.40 €	127 234.24 €
TOTAUX	392 048.13 €	519 009.32 €	222 757.42 €	127 234.24 €
Résultat de clôture		126 961.19 €	- 95 523.18 €	

Le conseil municipal, en l'absence de Mr le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le compte administratif et le compte de gestion ainsi établis et constate que le résultat global de clôture est de 31 438.01 €.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Monsieur le Maire explique que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **126 961.19 €**
- Un déficit d'investissement de **95 523.18 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 72 219.37 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 54 741.82 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>126 961.19 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 95 523.18 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 1 144 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E - 96 667.18 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 126 961.19 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	96 667.18 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>H Report en fonctionnement R 002</b>	30 294.01 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	95 523.18 €

Suite à l'envoi par le cabinet TOPOS des différents documents, une relecture a été faite afin de procéder aux différentes corrections. Une réunion en présence des personnes publiques associées aura lieu en mars.

## **FAMY : AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LEUR ICPE**

Un dossier a été déposé en mairie concernant le projet d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur les communes de L'Etoile, Plainoiseau et Le Pin. Lors de l'enquête publique obligatoire qui s'est déroulée en janvier, aucune réclamation de particulier n'a été faite.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.**

## **SIDEC : ADHESION A ECLAIRONS JUSTE LE JURA**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de changement d'équipement d'éclairage public, le SIDEC subventionne à hauteur de 50% les travaux d'installations. Pour ce faire, la commune doit adhérer à « Eclairons Juste le Jura ».

Monsieur le Maire expose,

Les dépenses communales liées à l'éclairage public représentent entre 30 et 35 % des consommations et dépenses énergétiques pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Les lois Grenelle I et Grenelle II mettent en évidence l'existence d'une pollution lumineuse importante sur l'ensemble du territoire national.

La charte intitulée « Eclairons juste le Jura », proposée par un groupement de partenaires concernés par le sujet de l'éclairage public sur le département, a pour objectif de sensibiliser et d'apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Cette charte propose à la collectivité signataire de s'engager à diminuer les impacts énergétiques et environnementaux liés à l'éclairage public, tout en préservant la qualité de vie et en participant à une démarche globale territoriale source d'économies d'échelles et de valorisation de l'image du département.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le contenu de la Charte « Eclairons juste le Jura »

Considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine éclairage public de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Article 1 : Approuve l'adhésion de la commune à la Charte de l'éclairage public « Eclairons le Jura »

Article 2 : autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette charte

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (T.BAILLY) :**

Nettoyage de printemps : il aura lieu samedi 24 mars

### **COMMISSION VOIRIE - ASSAINISSEMENT - DOMAINE FORESTIER (J.G.ROBLIN) :**

Matériel communal : le tracteur Massey-Ferguson ainsi qu'une benne ont été vendus à un particulier pour la somme de 4500 €

### **COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE ET AFFAIRES SCOLAIRES (F. PONCET) :**

Ecole élémentaire : un grillage a été installé devant le « local des pompes » afin de clôturer et sécuriser le cheminement des enfants se rendant dans la 3<sup>ème</sup> classe depuis la cour de l'école.

## **DEMANDES DE LA POPULATION**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention du Jur'As Poker Club. Ce dernier va participer à un championnat national qui se déroulera en mars dans la région parisienne.

Le coût de cette participation étant élevé (1864 €, dont 1464€ reste à la charge des joueurs), il sollicite auprès du conseil municipal une subvention.

**Considérant que la commune leur met à disposition gratuitement la salle des rencontres, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de ne pas leur attribuer de subvention.**

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier des habitants des Grucets concernant l'installation du relai de téléphonie mobile. Une réponse écrite leur sera faite.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le conseil municipal tient à remercier Isabelle Thevenet, pharmacienne à Conliège, pour le don à la mairie d'un défibrillateur. Après vérifications et tests, celui-ci sera mis à disposition du public.

Le conseil municipal remercie également Jean-Yves Vapillon pour le don de vin, suite à l'utilisation de l'atelier communal lors du week-end de la Percée.

La réunion est levée à 22h50

Prochaine réunion le mercredi 21 mars à 20h30

Les conseillers

Le Maire